



Distr. LIMITED

UNEP(DEPI)/CAR IG.50/INF.3
28 août 2025

Original: ANGLAIS

Septième Réunion du Comité consultatif
scientifique et technique au Protocole relatif à la
Pollution due à des sources et activités terrestres
dans la Région des Caraïbes

Kingston, Jamaïque

13 et 16 octobre 2025

**RECOMMANDATIONS POUR LA REALISATION D'ETUDES SUPPLEMENTAIRES
SUR L'EFFICACITE DE LA MISE EN ŒUVRE REGLEMENTAIRE DES SYSTEMES
NATIONAUX DE CLASSIFICATION DES EAUX MARINES, COTIERES ET
ESTUARIENNES ET DE LA DELIMITATION DES MASSES D'EAU ALIGNEES SUR
LE PROTOCOLE LBS.**

Pour des raisons d'économie et d'environnement, les délégués sont priés d'apporter à la réunion leurs exemplaires des documents de travail et d'information et de ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

*Ce document a été reproduit sans avoir été revu par les services d'édition.

Description des activités – Classification des eaux (Partie 2, Recommandation IV, LBS STAC7)

1.0 Contexte :

Ce document d'information est présenté à la 7^e Conférence des Parties au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités des sources et activités terrestres (LBS COP7) en réponse à la recommandation suivante de la 7^e réunion du Comité scientifique, technique et consultatif du Protocole LBS (LBS STAC7).

La recommandation était (IV) Classification de l'eau (2) :

« Les Parties contractantes demandent que les CAR LBS, avec l'appui du Secrétariat et du GTCNL de LBS, élaborent une/des recommandation(s) pour examen par les Parties contractantes à la COP7 LBS en vue de réaliser des études approfondies sur l'efficacité de la mise en œuvre réglementaire des systèmes nationaux de classification des eaux marines, côtières et estuariennes, y compris la collecte d'informations sur la manière dont ces masses d'eaux sont délimitées et en ligne avec le Protocole LBS, sous réserve de la disponibilité de financement. »

2.0 Recommandation proposée :

Suite à l'achèvement de l'étude documentaire régionale sur la classification de l'eau dans la région des Caraïbes (UNEP(DEPI)/CAR WG.44/INF.16 Rev.1), et à l'examen du document au cours de la STAC7 LBS, la 7^e Conférence des Parties LBS est invitée à adopter des approches pour poursuivre les travaux avancés par les LBB STAC et le GTCNL. La poursuite des activités liées à la question de la classification de l'eau, comme le demande le Protocole LBS, dépend de la disponibilité des ressources. Compte tenu de ce qui précède, les études proposées pourraient évaluer et documenter l'efficacité des systèmes nationaux de classification des eaux marines, côtières et estuariennes, en mettant l'accent sur leur mise en œuvre réglementaire et leur harmonisation avec le Protocole LBS. Dans la mesure du possible, il est également recommandé que les travaux progressent par l'intermédiaire des CAR LBS avec l'aide du Groupe de travail à composition non limitée, en particulier le sous-groupe des éléments nutritifs et des eaux usées.

Les études proposées pourraient porter sur les éléments suivants :

2.0.1 Objectif

Générer une compréhension détaillée et axée sur la pratique de la façon dont les Parties contractantes sélectionnées délimitent et gèrent les masses d'eau classifiées, identifier les obstacles à la mise en œuvre et extraire les meilleures pratiques reproductibles pour guider la préparation d'un projet de directives régionales pour la classification de l'eau.

2.0.2 Activités prévues

1. Sélection des pays cibles

- À l'aide des résultats de l'étude documentaire de 2025 (UNEP(DEPI)/CAR WG.44/INF.16 Rev.1), identifiez les pays ayant réalisé des progrès notables en matière de classification de l'eau.
- Envisager une représentation des Parties contractantes dans l'ensemble de la Convention de Cartagena afin d'assurer la diversité des cadres juridiques.

2. Consultations bilatérales

- Organiser des réunions virtuelles structurées avec des points focaux et des experts techniques de **quatre à six** pays sélectionnés pour :
 - Examiner les méthodologies et les critères de classification nationaux.
 - Comprendre les arrangements institutionnels pour la mise en œuvre des systèmes de classification.
 - Documenter les obstacles rencontrés (par exemple, les lacunes dans la législation, les ressources limitées, le manque de données ou les défis liés à l'application de la loi).
 - Identifier des exemples d'intégration avec les réglementations sur les eaux usées et le zonage des zones de protection marine.

3. Documentation méthodologique

- Compiler et analyser la documentation sur la façon dont les zones de classification sont délimitées dans la pratique (par exemple, cartographie à l'aide d'un SIG, inventaires des écosystèmes, consultations des parties prenantes, processus de désignation légale).
- Croiser les catégories nationales avec les classes I et II du protocole AFBL afin d'évaluer l'alignement et de cerner les incohérences.

4. Missions sur le terrain (2-3 pays)

- Effectuer des visites dans les pays pour observer la classification dans la pratique, dialoguer avec les organismes locaux d'application de la loi et valider les résultats sur dossier et sur la base d'entretiens.
- Recueillir des études de cas, notamment des cartes, des instruments réglementaires et des preuves photographiques.

5. Synthèse et bonnes pratiques

- Analyser les données collectées pour en extraire des leçons transférables pour une application régionale, en tenant compte des dimensions techniques, juridiques et de gouvernance.
- Élaborer un ensemble d'étapes procédurales recommandées pour la classification qui traitent de la délimitation, de la participation des intervenants, de la surveillance et de l'application de la loi.

3.0 Résultats attendus

Rapport technique consolidé présentant :

- Études de cas par pays de systèmes de classification efficaces.
- Analyse des obstacles et des facteurs favorables.
- Méthodologies documentées pour la délimitation et la classification.
- Recommandations pratiques alimentant le **projet de directives pour la classification des eaux** (partie 3, recommandation IV) pour examen à la STAC8 et à la COP8 LBS.